

Ministry of Education
Education Finance Branch
20th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1L2
Telephone 416-327-9060
Facsimile 416-325-6370

Ministère de l'Éducation
Direction du financement de l'éducation
20^e étage, Édifice Mowat
Queens Park
Toronto On M7A 1L2
Téléphone 416-327-9060
Télécopieur 416-325-6370



2015: SB22

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

FROM: Joshua Paul
Directeur
Direction du financement de l'éducation

DATE: **Le 31 août 2015**

SUBJECT: **Instructions concernant les relevés des effectifs de 2015
2016**

La présente vise à vous informer que les instructions concernant les relevés des effectifs des écoles de jour et de l'éducation permanente ainsi que les listes de cours aux fins de subventions pour l'année scolaire 2015-2016 sont maintenant accessibles sur le site Web du Ministère à l'adresse <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/forms.html> et sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières à l'adresse <https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/EnrolmentFR.htm>. J'invite tous les membres du personnel responsables des rapports sur les effectifs – et plus particulièrement les directrices et directeurs d'école – à les examiner attentivement avant la rentrée scolaire.

Instructions pour les relevés des effectifs des écoles de jour

Les instructions pour les relevés des effectifs des écoles de jour ont été mises à jour conformément aux modifications apportées aux politiques et aux procédures, notamment :

- la modernisation des méthodes de conservation des dossiers, y compris l'élimination des formulaires papier pour les transferts à l'externe et l'utilisation de méthodes électroniques, afin de réduire la consommation de papier;
- l'élimination des relevés des effectifs des élèves participant à un programme d'apprentissage parallèle dirigé (APD) à temps partiel.

- Les instructions ont également été mises à jour afin de clarifier les politiques sur les absences prolongées et les exemptions pour raisons médicales.

Instructions pour les relevés des effectifs de l'éducation permanente

Les instructions pour les relevés des effectifs de l'éducation permanente ont été mises à jour conformément aux modifications apportées aux politiques et aux procédures relatives au Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) dans le cadre de l'initiative de rapport de données sur les effectifs, notamment :

- l'obligation d'inscrire le numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) pour les cours ne donnant pas droit à un crédit;
- l'obligation d'inscrire le nom du parent ou tuteur pour le programme de lecture, d'écriture et de calcul;
- l'inclusion des élèves payant des droits de scolarité dans les relevés.

Le Ministère a cessé de publier les relevés des cours donnant droit à des crédits.

Listes des cours d'éducation permanente

Depuis la dernière année, on a modifié le processus de compilation et de déclaration de l'effectif quotidien moyen (EQM) équivalent des programmes d'éducation permanente et d'études personnelles aux fins des états financiers 2015-2016. L'année 2015-2016 sera la première année pour laquelle les données du SISOn seront utilisées en vue de financer les cours donnant droit à des crédits, notamment les études personnelles dans les écoles de jour, les cours d'été, les cours pour adultes visant l'obtention d'un diplôme, les cours par correspondance et les programmes d'études indépendantes et d'apprentissage électronique. Par conséquent, les conseils scolaires n'ont plus à déclarer ceux-ci dans les listes de cours d'éducation permanente.

Toutefois, comme 2015-2016 sera une année de transition pour la phase 2 de l'initiative de rapport de données sur les effectifs – qui nécessite que les conseils scolaires transmettent des données sur les cours ne donnant pas droit à un crédit à la fois par le SISOn et par le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) –, les conseils doivent continuer à transmettre au Ministère la liste des cours ne donnant pas droit à un crédit. Ces derniers doivent transmettre par le SISOn les données sur les élèves pour les cours ne donnant pas droit à un crédit, y compris pour le programme de lecture, d'écriture et de calcul et l'enseignement de langue autochtone aux adultes, et les données à l'échelle des conseils pour le programme de langues internationales au palier élémentaire (LIE). Ils devront rapprocher les données du SISOn et celles qu'ils ont saisies manuellement dans le SIFE et résoudre toute divergence entre les deux systèmes.

Les listes de cours de 2015-2016 doivent être envoyées par courriel à accountability.reports@ontario.ca d'ici le **16 septembre 2016** dans le modèle Microsoft Excel publié sur notre site Web, et celles de 2014-2015, d'ici le **18 septembre 2015**. Les conseils éprouvant des difficultés techniques sont invités à communiquer avec le personnel du Ministère mentionné ci-dessous.

L'agente ou l'agent des finances affecté à votre conseil est prêt à répondre à vos questions ou préoccupations concernant les politiques et les processus. Vous pouvez aussi écrire à Kyra Woudstra à kyra.woudstra@ontario.ca ou à Nicholas Grieco à nicholas.grieco@ontario.ca.

Merci de votre collaboration.

Original signé par

Joshua Paul

c. c. Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances